

# L'abolition du libre-échange

26-09-2018

« Le régime du libre-échange qui existait en Angleterre depuis le 26 juin 1846 a disparu hier soir, par suite du vote du tarif protectionniste, définitivement sanctionné par la Chambre des lords, après un suprême plaidoyer de lord Snowden. Lorsque le douzième coup de minuit eut sonné à l'horloge de Westminster, nulle marchandise étrangère inscrite sur la liste des produits importés ne pouvait plus être admise sur le territoire du Royaume-Uni sans acquitter les nouveaux droits. Aussi, depuis vingt-quatre heures, des flottes considérables de transatlantiques, de cargos, de voiliers, se hâtaient-ils vers les ports anglais pour y décharger leurs cargaisons avant l'heure fatidique. Ils avaient compté sans la tempête qui toute la journée déferla sur la Manche, la mer du Nord et l'Atlantique, rendant la navigation des plus difficiles. Le vent d'Est s'était déclaré pour l'Angleterre. Plus de deux cents navires battant pavillons étrangers n'en ont pas moins réussi à gagner l'estuaire de la Tamise et à accoster le long des quais de Londres avant minuit. [&hellip;]

On s'attend à ce que cet afflux inusité de marchandises alimente pour une durée de plusieurs semaines les marchés britanniques. Mais après ? Le formidable courant d'affaires qui multipliait la richesse du Royaume subira un ralentissement sensible. L'absence des produits étrangers provoquera le renchérissement des prix. On ne saurait affirmer que l'Angleterre, après cette dangereuse expérience, ne reviendra pas, sinon à l'ancienne doctrine libre échangiste, du moins à un régime intermédiaire. » Le Figaro, 1er mars 1932.

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com